



## Plan Local d'Urbanisme

### 4 - Document Graphique du règlement

4-0 Plan de détail sur le Bourg

Révision prescrite le :	07 Décembre 2009
Approuvé le :	28 Juin 2012
Approuvé le :	15 Avril 2013
Modification n° 1 approuvée le :	4 Juin 2018
Modification n° 2 approuvée le :	8 Avril 2019
Modification n° 3 approuvée le :	7 Octobre 2019
Déclaration de projet approuvée le :	10 Février 2020
Modification n° 4 approuvée le :	4 Avril 2022

Echelle d'origine : 1/2500

#### LEGENDE:

##### Zone Urbaine

- Ua** Centre ancien / Hameau ancien
- Up** Secteur d'intérêt patrimonial
- Ub** Secteur d'expansion urbaine
- Ub1** Expansion urbaine
- Uec** Equipements collectifs
- Ui** Equipements économiques
- Ui1** Activités économiques
- Ui2** Activités économiques

##### Zone à Urbaniser

- AU** Aménagement à long terme
- AUB** Urbanisation suivant les orientations d'aménagement
- AUe** Secteur dédié aux équipements collectifs
- AUc2** Secteur dédié à l'activité économique

##### Zone Agricole

- A** Secteur de production
- Ab** Secteur de renforcement de l'activité
- Azh** Secteur de renforcement de l'activité

##### Zone Naturelle

- N** Protection des milieux
- Nh** Secteur péripériphérique à maîtriser
- Nzh** Zone humide de Moron

##### Prescriptions urbaines:

- Prescription d'accès (cf. Plan de détail 4-0)
- Servitude d'alignement (cf. Plan de détail 4-0)
- Secteur d'alignement géologique faible - CETE 1989
- Espace Boisé Classé
- Périmètre soumis à OAP (cf. document 2-1-OAP)

##### Autres: Voir aussi les plans de détail 4-1 à 4-5

- Servitude pour la mixité sociale (cf. Plan de détail 4-2)
- Destination des RDC d'activités (cf. Plan de détail 4-4)
- Emplacement réservé pour équipement public (cf. Plan de détail 4-0)
- Emplacement réservé pour la voirie (cf. Plan de détail 4-0)
- Périmètre soumis à polygone d'implantation (cf. Plan de détail 4-3)

Se reporter aussi en annexe 15 du P.L.U.: PRANI du Garon  
 LE PERMIS DE DEMOLIR EST INSTAURE SUR  
 TOUTES LES ZONES U, AU, A et N DU P.L.U.

